



Profession de foi des candidat-es de la liste déposée par le
Syndicat national de l'administration universitaire et des bibliothèques -
Fédération syndicale unitaire

Renouvellement des Commissions paritaires d'établissement Université de Poitiers

Scrutin du lundi 13 mai 2019

Filière des personnels des Bibliothèques

Le 13 mai prochain, tous les personnels administratifs, des bibliothèques, ingénieurs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) titulaires de l'Université de Poitiers sont invités à élire leurs représentant-es à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE).

La CPE, composée en nombre égal de représentants de l'établissement et du personnel, émet un avis sur les questions individuelles concernant la carrière des personnels BIATSS en préparation des commissions administratives paritaires (CAP) des corps des personnels concernés.

Les listes SNASUB-FSU rassemblent des femmes et des hommes à l'écoute de toutes et de tous et s'engagent à vous représenter à la commission paritaire d'établissement de l'Université de Poitiers.

Défendons l'égalité de traitement

Le SNASUB-FSU comme défenseur des personnels,

Les candidat-es, en accord avec les personnes concernées ou sur leur demande, s'engagent à intervenir en cas de non-titularisation en fin de stage, contestation de l'évaluation, sanction disciplinaire ou autre, refus de temps partiel, détachement ou demande de réintégration, mutation autoritaire...

Le SNASUB-FSU contre la mise en place de systèmes de concurrence entre les personnels

Les élu-es continueront à s'opposer à la mise en place d'un système de concurrence entre les personnels et se battront lors de la prochaine mise en place du RIFSEEP, pour que ce régime indemnitaire soit juste et équitable.

Le SNASUB-FSU pour des méthodes transparentes et objectives,

Les élu-es SNASUB-FSU feront valoir ces méthodes dans le cadre de la gestion des carrières des personnels, notamment en ce qui concerne **les liens indispensables entre les CPE et CAPA.**

Les élu-es SNASUB-FSU lutteront contre le favoritisme, l'injustice et l'arbitraire parfois déguisés en «valeur professionnelle» (comment juger objectivement), «mérite» ou «manière de servir» (à l'appréciation du



chef-fe de service), souvent liée au bon-vouloir ou au savoir-faire du rédacteur-ice du dossier. Les élu-es continueront à demander le classement de tous les promouvables sur des critères d'ancienneté (services publics, corps, grade, avec des pondérations différentes selon le type de promotion) tenant compte des situations de blocage au dernier échelon, de la proximité de la retraite et des promotions déjà obtenues.

Défendons notre statut

Les personnels ont plus besoin que jamais d'être informés et défendus. Le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique, porte une fois de plus atteinte au statut général des fonctionnaires en le vidant de son sens. Pour le SNASUB-FSU, fruit d'une longue construction tout autant historique que politique et culturelle, le statut est un pilier de notre modèle social.

Ce projet de loi va faciliter, par la généralisation du recours au contrat, parfois sur des contrats de mission, les restructurations, les suppressions, externalisations ou privatisation des missions de service public. C'est ensemble que nous devons défendre notre statut, c'est ensemble que nous devons défendre le service public.

Les élu-es SNASUB-FSU lutteront pour une égalité de traitement et rendront possible la jonction avec les élu.es du SNASUB-FSU qui siègent dans les CAP nationales.

Les candidat.es du SNASUB-FSU pour la filière des Bibliothèques

Pour la catégorie C

Richard BIESSY

SCD-BU Médecine-pharma

Elise GERVAIS

SCD – Fonds ancien

Pour la catégorie B

Laurence CAILLAUD

SCD – BU Sciences

Lionel RODRIGUES-FERREIRA

SCD-BU Sciences

Pour la catégorie A

Bernadette PATTE

MCO

Catherine TELLAA

(Commissaire paritaire nationale)

MCO

**Emplois, salaires, indemnités, carrières,
il faut faire avancer nos revendications
pour revaloriser nos métiers
et faire reconnaître
nos missions et compétences**

